



COMPTE RENDU N ° 2

CONSEIL CITOYEN DE LA COUPE, CROIX SUD, LES FOURS A CHAUX, HAUTS DE NARBONNE, PLAISANCE, MANDIRAC, LA NAUTIQUE ET LE QUATOURZE

Mercredi 14 mars 2018
Château de Montplaisir

Personnes présentes :

Elu Référent : Mr Guy CLERGUE

Membres : Mmes CABIROL Marie-José, DUIN-MOYA Marie-Pierre, ESPI Irène, GUILLEMOT Fabienne, TUBAU Amparine,

KHADRI Aïcha (Chargée de Mission des CC) ,

Mrs ANDRIEU Paul, ENGEL Roger, ROCHE Jacques-Michel.

Personnes Excusées :

Secrétaire de séance : M. ENGEL

Ordre du jour :

- **Dénomination du Conseil Citoyen soumis au vote des membres**

Introduction :

- Mme CABIROL ouvre la séance :
 - ✓ Présente l'ordre du jour,
 - ✓ Accueille M. Guy CLERGUE adjoint et élu référent de notre Conseil Citoyen, remercie l'ensemble des personnes présentes.
- M. CLERGUE nous rappelle ses compétences en tant qu'adjoint (services techniques, bâtiments) et propose un tour de table pour faire connaissance avec les membres du C.C.

Réponses aux questions du dernier C.C.

- Monsieur ROCHE nous informe de la pose de coussins berlinois rue de Jonquières. D'après lui ces aménagements ne sont pas suffisants pour limiter la vitesse des véhicules et il souhaite que d'autres propositions soient faites. M CLERGUE lui conseille de contacter directement M. MARTINEZ afin de prendre rendez-vous avec lui pour en discuter.

- Mme CABIROL repose la question du nom de notre Conseil Citoyen. Trois propositions avaient été faites :
 - Quartiers Sud,
 - Narbonne Sud,
 - Narbonne Sud Est.
- C'est Narbonne Sud qui est donc retenu pour faire la synthèse de : La Coupe, Croix Sud, Les Fours à Chaux, Hauts de Narbonne, Plaisance, Mandirac, La Nautique et le Quatourze :



Réponse Ville de Narbonne

- M. CLERGUE répond à la question de M. Andrieux posée lors de la réunion du 15/02 concernant le devenir des constructions et cabanes de Mandirac.
- Suite à un appel d'offre, les architectes ont été désignés et les travaux de réhabilitation du site devraient commencer rapidement. A priori, il est prévu très peu de démolition... Le grand bâtiment existant devrait être mis en valeur lors des travaux.
- En ce qui concerne la sécurité des abords du lycée « Martin Luther King » question posée par Mme ESPI :



Réponse Ville de Narbonne

- M. CLERGUE précise que les entreprises qui ont effectué les travaux doivent des mesures compensatoires à la ville, mesures mises en œuvre partiellement à ce jour. Dans ce cadre, il faut continuer le cheminement piétonnier pour accéder au lycée et le sécuriser. Les luminaires ont été déplacés (technologie LED) pour éclairer ce cheminement.

Questions du jour :

- Il est rappelé qu'une enquête sur les nouvelles règles de stationnement est en cours et que chaque habitant de la ville peut y répondre. Soit par courrier sur le petit formulaire remis à la première réunion, soit par mail.
- Mme DUIN-MOYA demande comment s'appliquent les règles de stationnement des Handicapés et PMR. :



Réponse Ville de Narbonne

M. CLERQUE précise qu'il suffit d'apposer la carte « handicapé » visible derrière le pare-brise et d'utiliser soit les places réservées aux handicapés (places larges), soit une place de stationnement standard, le stationnement étant gratuit pour ces personnes. L'accès au centre-ville verrouillé par un pion effaçable peut être ouvert par appel sur la borne et présentation de la carte de handicapé.

- M. ANDRIEU reprend la parole sur la situation des résidents du bord de l'étang à Mandirac.

M. CLERQUE réexplique en précisant que chaque cas sera examiné par les équipes du sous-préfet et qu'il ne faut pas confondre « cabanisation » et constructions, sachant que le but du conservatoire du littoral est de rendre ces espaces à la nature.

- M. ANDRIEU demande alors pourquoi on autorise des constructions au niveau du château Capitoul alors que la Clape est en zone classée et protégée :

- M. CLERQUE précise qu'il s'agit d'une « petite » résidence hôtelière qui sera bâtie sous forme de hameau dans la pinède....Des questions sur la validité des autorisations et de la sécurité incendie sont posées.
A priori toutes les autorisations ont été données et validées.
- Mme TUBAU pose la question de la sécurité des déplacements à vélos, donc des pistes cyclables :

M. CLERQUE répond qu'un projet de pistes cyclables est validé. Le trajet complet part du rond-point de l'amphore jusqu'à la place Voltaire.

- Dans un premier temps, les travaux vont être réalisés depuis le théâtre jusqu'à la place Voltaire.
- Des dépôts sauvages sont localisés au niveau du pont de chemin de fer. Il est rappelé que toute personne peut signaler des dépôts ou des encombrants au numéro de « Allo Narbonne » : 0800 15 13 11.

Une discussion s'engage sur la reprise des locaux des associations situés au domaine de Ste Rose par la mairie. A priori d'autres locaux actuellement libres leur seront proposés.

- Mme DAVID s'inquiète que son quartier (rue de la coupe) soit équipé de bacs poubelles gris et ne comporte pas de jaune. M. CLERQUE précise que la gestion de ces containers est de la compétence du Grand Narbonne et qu'il faut leur signaler cette anomalie.
- Une campagne d'information sur les moustiques (conseils, traitements) sera faite par la ville.
- La question de Mme CABIROL qui proposait de mettre en place des outils de travail tels que le tableau des requêtes pour un meilleur suivi et les fiches d'intervention que la chargée de mission devra lui remettre n'a pas été abordée faute de temps.

Les Permanences sont en attente de définition des créneaux horaires, de leur fréquence, du Lieu et du jour.

* CC : Conseil Citoyen

Prochaine réunion :
Mercredi 16 mai 2018 à 18h30 – Châteaux de Montplaisir
Salle modulable

Ordre du jour :

À définir